

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
ET DE MAGISTRATURE

ANNEE ACADEMIQUE 1988-1989

DIVISION JUDICIAIRE

3e ANNEE

L'intervention de la caisse nationale de crédit agricole du Sénégal dans la région de Ziguinchor

Mémoire présenté par

ETIENNE TURPIN

REPUBLIQUE DU SENEGAL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE MAGISTRATURE

E . N . A . M .

DIVISION ADMINISTRATIVE

SECTION ADMINISTRATION GENERALE

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

S U J E T : INTERVENTION DE LA CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE
DU SENEGAL DANS LA REGION DE ZIGUINCHOR.

PRESENTE PAR Etienne TURPIN.

Année Scolaire: 1988-1989.

/-2 Marina Farma NDAW , dont le soutien, sans
relâche , est , pour moi , une source constante de motivation ;

A toutes les personnes qui m'ont toujours soutenu
dans les études ;

A tous ceux qui , de près ou de loin , ont contri-
bué à la réalisation de ce modeste document ;

Qu'ils trouvent, ici , l'expression de mes sentiments
déférents .

-1-

OoOo I N T R O D U C T I O N OoOo

La caisse Nationale de crédit agricole du Sénégal (C.N.C.A.S.) est une société anonyme d'économie mixte au capital social de deux milliards trois cent million (2.300.000.000) de francs C F A. Ce capital social se répartit comme suit:

- Etat du Sénégal..... 28,2 %
- B.N.D.S..... 15 %
- B.C.E.A.O..... 15 %
- C.N.C.A./ France..... 10 %
- C.C.C.E./ France..... 10 %
- Autres Banques de la Place.... 10,75 %
- U.N.C.A.S..... 4,3 %
- Autres Sociétés Privées..... 6,75 %

La caisse Nationale de Crédit agricole du Sénégal (C.N.C.A.S.) est née le 6 Avril 1984. Elle a signé avec la République du Sénégal une convention d'établissement le 4 Décembre 1985.

Communément appelée " Banque Verte ", la C.N.C.A.S. est une banque de développement chargée de promouvoir l'essor du monde rural. Elle a été créée dans le but de permettre à ce dernier d'accéder directement au crédit bancaire.

En effet, depuis l'indépendance, les besoins de financement du monde rural étaient, pour l'essentiel, assurés par la mise en oeuvre du PROGRAMME AGRICOLE. Ce dernier permettait aux paysans, par le canal des coopératives, de bénéficier de crédits à court ou moyen termes. Les crédits à court terme (1 an) étaient destinés à l'achat des intrants, tandis que ceux à moyen terme (5 ans) permettaient aux paysans de s'approprier du matériel agricole pour la culture attelée. Les crédits nécessaires étaient détenus auprès de la Banque Nationale de Développement du Sénégal (B.N.D.S.) par l'office National de Coopération et d'assistance pour le développement (C.N.C.A.D.). Celui-ci se chargeait de l'approvisionnement des coopératives en moyens de production et de la commercialisation des récoltes. Le remboursement des crédits, par les coopératives, se faisait en nature à la suite des récoltes.

Aussi les Sociétés de développement rural, qui avaient vocation à encadrer les agriculteurs, assuraient-elles, à ceux-ci, dans une certaine mesure, la fourniture, à crédit, des intrants et éventuellement des services (irrigation, façons culturales).

Cette conception du crédit correspondait, à l'époque, à la politique du Gouvernement en matière de crédit agricole. Cette politique visait la fourniture de facteurs de production et de biens d'équipement au monde rural à des prix relativement bas. La subvention de l'Etat pour l'approvisionnement en intrants était assurée par le fonds mutuel pour le développement rural.

Ce système de crédit connaîtra des difficultés, dans les années 70, sous l'effet combiné de la sécheresse et de la mauvaise gestion des coopératives. C'est pourquoi, un taux moyen de recouvrement, des crédits du programme agricole, de 60 % a été enregistré pendant cette période. Ces difficultés vont persister au début des années 80. Elles occasionneront des déficits financiers considérables au niveau des finances publiques. A cela s'ajoute le problème de l'O.H.C.A.D. dont la dette était estimée, sans les intérêts, à plus de 86 milliards de francs C F A .

C'est ce qui amènera les Pouvoirs Publics à réfléchir sur la réforme du crédit agricole. Le conseil interministériel de Mai 1983 relatif à la réforme du crédit agricole et la Nouvelle Politique Agricole (N.P.A.), mise en place par le gouvernement en 1984, vont définir une nouvelle conception du crédit en milieu rural.

Au même moment, on a, également, constaté que le secteur bancaire a très peu participé au financement du monde rural, à l'exception, toutefois, de la B.N.D.S. Que l'épargne privée en milieu rural était insuffisamment assurée par le secteur bancaire malgré l'importance du monde rural dans notre Pays.

Pour toutes ces raisons, la création d'une institution bancaire, qui aura pour principal rôle le financement du monde rural, s'imposait. C'est ainsi que la C.N.C.A.S. fut créée.

La C.N.C.A.S. a pour principaux objectifs " la distribution du crédit de façon à promouvoir les activités en milieu rural, et à y améliorer l'environnement économique et social, et la collecte de l'épargne " (article 3 des Statuts).

Cependant, pour éviter que la C.N.C.A.S. connaisse les difficultés du système antérieur, certains principes et caractéristiques essentielles ont été dégagés. Ils ont été précisés lors de la déclaration de politique générale du Gouvernement du Sénégal sur la C.N.C.A.S.

Il convient de les rappeler en les énumérant :

- La C.N.C.A.S. bénéficiera d'une totale indépendance de gestion et de décision en ce qui concerne l'octroi des crédits , la nature et la qualité de l'emprunteur ;

- Des relations directes seront établies entre la caisse et ses clients ;

- La C.N.C.A.S. procédera à la collecte de l'épargne ;

- Le crédit sera décentralisé et évolutif , avec une mise en place progressive suivant les normes définies dans le projet ;

- Le crédit sera rigoureux dans ses règles d'octroi et les procédures , en exigeant, notamment, un apport personnel de l'emprunteur et des garanties individuelles et collectives , telles que définies dans le projet , pour les différents types d'emprunteurs ;

- Les crédits couvriront l'ensemble des besoins de financement du monde rural , cependant , dans un premier temps , la C.N.C.A.S. privilégiera les opérations à caractère productif .

La C.N.C.A.S. a une vocation élargie à tous les secteurs d'activités rurales : agriculture , élevage , pêche , artisanat , sylviculture , hôtellerie et petit commerce en milieu rural . Les différents échelons des filières de chaque type d'activités sont, également, pris en compte : production , transformation , conditionnement , commercialisation , etc ...

Conformément à sa politique générale de crédit , la C.N.C.A.S. a, progressivement, depuis sa création , ouvert des agences , des bureaux permanents et des bureaux périodiques au niveau des régions . C'est dans cette mouvance que l'agence de Ziguinchor fut mise en place en 1986 .

La région de Ziguinchor est née avec la dernière réforme administrative du 1^{er} Juillet 1984 . Celle-ci a divisé l'ancienne Région de Casamance en deux : la Région de Kolda (Haute et Moyenne Casamance) et la Région de Ziguinchor (Basse Casamance) .

Elle est située dans la partie Sud du Sénégal . Elle connaît la plus forte pluviométrie du pays atteignant 1500 mm dans sa partie basse .

La population rurale est estimée à 63,17% de la population totale de la Région (86,66% à Bignona , 86,87% à Oussouye et 31,15% à Ziguinchor) . C'est ce qui explique l'importance de l'activité agricole dans cette partie du Sénégal . Elle occupe près de 80% de la population régionale et participe pour près de 70% au produit rural régional .

La pêche y est également très développée grâce à l'importance des côtes (86 Km), et à leur richesse en ressources halieutiques.

Les autres activités du monde rural (élevage, sylviculture, hôtellerie artisanat) connaissent, ces dernières années, un essor considérable du fait de l'importance actuelle du tourisme et des conditions naturelles avantageuses.

Au regard de tout cela, l'ouverture d'une agence de la C.N.C.A.S., banque du monde rural, devenait nécessaire pour, d'ailleurs, propulser le développement économique et social de la région.

C'est d'ailleurs, l'objet de cette présente étude qui a pour titre:
" L'INTERVENTION DE LA C.N.C.A.S. DANS LA REGION DE ZIGUINCHOR ".

Pourquoi le choix d'un tel sujet? Deux raisons fondamentales, d'importance, sensiblement, égale, nous ont poussé à faire ce choix.

La première est liée à l'importance de la C.N.C.A.S. pour le monde rural.

A l'heure actuelle, où l'on parle de désengagement de l'Etat et de la Nouvelle Politique Agricole (N.P.A.), une institution bancaire, de cette nature, nous semble être une nécessité. Elle permettra au monde rural d'accéder directement au crédit bancaire. D'ailleurs, on a constaté que, avant sa création, le paysan se trouvait, pratiquement, dans l'impossibilité d'avoir une source immédiate de financement. Alors que l'équipement constitue un facteur prépondérant dans l'accroissement de la production.

La deuxième raison tient à l'importance de la région de Ziguinchor. Celle-ci recèle d'immenses potentialités du fait de la combinaison de plusieurs facteurs. La forte pluviométrie et la très grande variété de ses sols y favorisent la diversité des cultures (riziculture, marîchage, culture sèche).

C'est pourquoi, elle constitue l'un des plus importants " greniers " de notre Pays, malgré les techniques culturelles encore rudimentaires.

Un tel sujet permettra de voir en quoi la C.N.C.A.S. pourrait influencer sur les rendements des divers secteurs d'activités rurales de la Région.

A ces deux raisons fondamentales, s'ajoute le fait que la C.N.C.A.S. constitue une institution assez récente qui n'est pas encore très bien perçue par les populations . Une étude de ce genre est de nature à permettre une meilleure compréhension des activités et du fonctionnement de cette institution bancaire.

En considération de ce qui précède, l'intervention de la C.N.C.A.S. dans la Région de Ziguinchor constitue un sujet d'une importance toute particulière.

Ce sujet est aussi plus actuel que jamais, quand on sait qu'aucune étude de cette nature n'a, pour le moment, été menée.

Bien que la mise en place de cette institution dans la Région ne soit intervenue qu'en 1986, celle-ci a, néanmoins, fait des efforts notoires dans l'octroi des crédits. En effet, entre 1987 et 1989, elle a consenti des prêts appréciables. Ce sera l'objet de notre premier chapitre.

Cependant, les capacités de financement de la C.N.C.A.S. dans la Région ne sont pas suffisamment exploitées. De même, les besoins de financement des populations ne sont pas satisfaits. En effet, les crédits octroyés dans la Région de Ziguinchor, par la C.N.C.A.S., demeurent encore très faibles. Cela est dû aux énormes contraintes que l'institution connaît à Ziguinchor par la combinaison de plusieurs obstacles. Après avoir étudié ces difficultés, nous essaierons de proposer des solutions qui pourraient, à notre avis, résoudre, tant bien que mal, ces difficultés.

De ce fait, les contraintes de l'institution et leurs solutions constituent notre deuxième chapitre.

Mais s'arrêter là enlèverait tout intérêt à ce travail. En effet, après l'étude des deux premiers chapitres, on pourrait s'interroger sur la nécessité de maintenir l'institution dans la Région. C'est pourquoi, nous avons essayé de faire une étude prospective pour déterminer ses chances de succès. C'est ce que nous verrons dans le troisième et dernier chapitre.

Une telle démarche est nécessaire dans la mesure où elle répond à un souci de simplicité, mais également de clarté. Elle permettra, à tout lecteur de ce document, d'appréhender, sans difficulté, la réalité de l'institution et les enjeux de sa présence dans la Région de Ziguinchor.

S O M M A I R E

C H A P I T R E P R E M I E R : LES CREDITS ACCORDES PAR LA C.N.C.A.S. DANS LA REGION DE ZIGUICHOR.

SECTION I: Les Conditions d'Octroi du crédit.

PARAGRAPHE: I: Les conditions Générales.

- A- Les conditions tenant à la personne de l'emprunteur.
- B- Les conditions liées à la rigueur dans l'octroi des crédits.

PARAGRAPHE II: Les conditions Particulières.

- A- Quant aux personnes physiques.
- B- Quant aux personnes morales.

SECTION II: La Situation des crédits de la C.N.C.A.S. dans la Région.

PARAGRAPHE : I Pendant la période 87/88

PARAGRAPHE : II Pendant la période 88/89

C H A P I T R E I I : LES DIFFICULTES DE LA C.N.C.A.S. DANS LA REGION DE ZIGUINCHOR ET LEURS SOLUTIONS.

SECTION I : Les difficultés de l'institution dans la région.

PARAGRAPHE I : Les obstacles d'ordre sociologique.

- A) Le système bancaire: Un modèle inconnu des populations.
- B) Les autres obstacles sociologiques: Les habitudes des populations locales.

PARAGRAPHE II : Les difficultés institutionnelles.

- A) Les difficultés communes à toutes les institutions bancaires.
- B) Les difficultés propres à la C.N.C.A.S.

SECTION II : Les solutions à apporter aux difficultés.

PARAGRAPHE I : La sensibilisation des populations.

- A) L'information des populations sur la nouvelle forme de crédit.
- B) Les moyens de sensibilisation.

PARAGRAPHE II: L'allégement des Conditions d'Octroi du crédit.

- A- L'allégement des ressources nécessaires à l'octroi du crédit.
- B- L'allégement des charges générées par l'octroi du crédit.

CHAPITRE III: LES PERSPECTIVES DE L'INTERVENTION DE LA C.N.C.A.S. DANS LA REGION DE ZIGUINCHOR.

SECTION I: La Permissibilité de l'Institution dans la Région ?

PARAGRAPHE I : La nécessité d'une adhésion des populations.

- A- La Collecte de l'épargne disponible.
- B- L'augmentation des capacités de financement de la banque.

PARAGRAPHE II: L'Octroi des Crédits d'Equipelement.

- A- Au profit du secteur agricole.
- B- Au profit des autres secteurs d'activités.

SECTION II: L'Exploitation des potentialités de la Région.

PARAGRAPHE I : Augmentation des productions locales.

- A- Au niveau de l'agriculture.
- B- Au niveau des autres activités.

PARAGRAPHE II: Impact de l'augmentation des productions locales.

- A- AU NIVEAU REGIONAL
- B- AU NIVEAU NATIONAL

CHAPITRE PREMIER : LES CREDITS ACCORDES PAR LA C.N.C.A.S.
DANS LA REGION DE ZIGUINCHOR.

ooooOoooo

L'échec du système antérieur de crédit rural a conduit les Pouvoirs Publics, en créant cette institution financière, à mettre en place un " système de crédit adéquat et efficace " selon les Responsables de l'institution. Il serait bon, dans ce chapitre, avant de présenter la situation des crédits accordés au niveau de cette région, de préciser les conditions d'accès au crédit.

Cette précision des conditions d'accès au crédit, dans ce chapitre est importante pour trois raisons.

D'abord, sur la forme, elle répond à un besoin d'équilibre de notre plan. Ensuite, dans le fond, elle permettra de mieux connaître cette institution bancaire avant d'entrer dans le vif du sujet qui nous préoccupe dans cette présente étude.

Enfin, cette précision est nécessaire puisqu'elle servira à appréhender, d'avantage, les développements ultérieurs.

Ainsi les conditions d'éligibilité au crédit (Section I) et la situation des crédits dans la Région de Ziguinchor (Section II) seront, dans ce présent chapitre, la trame de notre démarche.

SECTION I: LES CONDITIONS D'ELIGIBILITE AU CREDIT.

Elles peuvent être regroupées en deux catégories:

- Les conditions Générales.
- Les conditions Particulières.

PARAGRAPHE I: Les conditions Générales.

Ces conditions concernent l'ensemble des personnes qui ont recours au crédit de la Caisse. Il s'agit des conditions tenant à la personne de l'emprunteur et des conditions liées à la rigueur dans l'octroi des crédits.

A- Les Conditions Tenant à la Personne de l'Emprunteur.

Elles sont de deux ordres: La capacité juridique de l'emprunteur et l'ouverture d'un compte bancaire au niveau de la C.N.C.A.S.

Nous avons estimé nécessaire de mettre cette dernière condition dans cette rubrique dans la mesure où la nature du compte ainsi que le montant à verser au moment de son ouverture diffèrent dans certains cas, selon qu'il s'agisse d'une personne physique ou d'une personne morale.

- La Capacité Juridique de l'Emprunteur.

~~Avec~~ bien les personnes physiques que les personnes morales peuvent accéder au crédit de la C.N.C.A.S. La personne physique est l'être humain alors que la ^{morale}personne est un groupement de personnes physiques (Sociétés, Syndicat) ou de biens (Fondation). Ces deux catégories de personnes sont dotées de la personnalité, c'est-à-dire l'aptitude à être sujet de droit.

L'Emprunteur doit être juridiquement reconnu éligible au crédit. Il ne doit être frappé d'aucun cas d'incapacité.

- L'Ouverture d'un Compte à la Caisse.

Pour les personnes physiques, les comptes suivants peuvent être ouverts: Le compte de dépôt à vue, le compte sur livret d'épargne, le compte courant personne physique, et le compte bloqué personne physique.

Le client doit déposer, à l'ouverture du compte, 25.000 francs C.F.A. pour les deux premiers comptes, et 500.000 francs C.F.A. pour les deux autres.

les Comptes mis à la disposition des personnes morales par la C.N.C.A.S. s'établissent comme suit: Compte courant non commercial, compte de dépôt à vue (25.000 francs C.F.A. à l'ouverture), compte courant personne morale (500.000 francs C.F.A.) et compte bloqué personne morale (2.000.000 de francs C.F.A.). *Maintenant, les personnes morales peuvent ouvrir un compte sur livret d'épargne.*

Il faut, également, que les clients de cette banque, aussi bien les personnes physiques que les personnes morales, s'acquittent des agios liés à l'utilisation de certains comptes (3510 francs par trimestre).

La capacité juridique de l'emprunteur et l'ouverture d'un compte au niveau de la C.N.C.A.S. constituent des conditions nécessaires. Cependant, elles ne sont pas suffisantes, puisque le client doit, également, satisfaire à d'autres conditions.

B- Les Conditions liées à la Rigueur dans l'Octroi des Crédits.

Conformément à sa politique générale de crédit, la C.N.C.A.S. a mis en place un crédit rural rigoureux dans ses règles d'octroi. Il faut, d'une part, que le client dispose d'un apport personnel adéquat et, d'autre part, qu'il présente les garanties requises.

- L'Apport Personnel.

Selon l'article 35 du règlement de la C.N.C.A.S., l'apport personnel doit être préalablement réalisé avant tout octroi de crédit. Cet autofinancement doit être disponible dans le compte du réquérant. Le taux d'autofinancement requis diffère en fonction de la nature du crédit. Ces quelques taux ont été appliqués/

- 50 % pour les semences de pomme de terre.
- 35 % pour les semences d'arachide.
- 15 % pour les autres intrants de campagne (semences autres que pomme de terre, et arachide, engrais, pesticides ...).
- 20 % pour le matériel agricole et les autres secteurs d'activités (élevage, pêche).

Certains apports en nature peuvent être considérés comme des apports personnels, notamment certaines réalisations qui entrent dans le cadre du programme envisagé.

Cependant, ils ne peuvent constituer plus de 10% du montant de l'apport exigé.

Toutefois, l'apport personnel est exclu pour certains crédits énumérés dans l'article 35 du règlement intérieur: Crédit à court terme de trésorerie, ouverture de crédit en compte courant, crédit de campagne (sauf exception prévues par le règlement du crédit), autorisation de découvert.

- Les Garanties Exigées.

Aux termes de l'article 34 du règlement intérieur " LA PREMIERE DES GARANTIES EST LA QUALITE DE L'EMPRUNTEUR, DE SON PROJET, LA RIGUEUR DE SA GESTION"

Pour ce faire, celui qui sollicite un prêt doit être digne de confiance par la présentation d'un projet prouvant une fiabilité technique, économique

.../...

Des sûretés réelles et personnelles sont aussi prévues par ledit article.
Les sûretés réelles consistent dans l'affectation d'un ou de plusieurs biens du débiteur au paiement de sa dette.

Les dispositions de cet article 34 prévoient, pour cette catégorie de sûretés, des sûretés mobilières (gage sur matériel de transport, warrant sur les productions, nantissement de titres ou valeurs mobilières, de matériel et de fonds de commerce) et des sûretés immobilières (hypothèques sur les biens immatriculés dont l'emprunteur est propriétaire).

Les sûretés personnelles, quant à elles, consistent dans l'adjonction au débiteur principal, d'autres débiteurs dont les ressources s'ajoutent à celles de l'obligé pour garantir l'exécution de l'obligation (aval, caution simple donnée par une personne physique ou morale, caution solidaire des membres de section villageoise ou de groupement d'intérêt économique).

A cela s'ajoutent d'autres garanties possibles, notamment les fonds de garantie d'Etat, communaux, la domiciliation de salaire (emploi stable) ou de recettes (commercialisation de produits ou prestation de service).

Comme nous le voyons l'octroi du crédit est subordonné à la satisfaction d'un certain nombre de conditions très dures. C'est pourquoi, il est bon de s'interroger sur les raisons de la mise en place d'un système de crédit très rigoureux. Cela est dû surtout à l'échec du système antérieur de crédit. Il fallait, en créant cette institution bancaire, s'entourer de toutes les garanties pour assurer sa pérennité.

D'autres conditions doivent, de la même manière, être remplies. En effet, compte tenu de la spécificité de ces deux catégories de personnes qui ont accès au crédit, des conditions particulières sont exigées pour chaque catégorie.

PARAGRAPHE II: Les Conditions Particulières.

Nous verrons, d'abord, les conditions propres aux personnes physiques avant de préciser celles concernant les personnes morales.

A- Quant aux personnes physiques.

Les emprunteurs individuels doivent, tout d'abord, être de nationalité Sénégalaise. Elle se justifie par la présentation d'une pièce d'identité en état de validité au dépôt de la demande de prêt.

Ils doivent, également, atteindre la majorité civile qui est de 21 ans au Sénégal.

Le règlement intérieur de la C.N.C.A.S., en son article 32, pose, cependant, une limite d'âge au delà de laquelle le client ne peut pas accéder au crédit de la banque.

C'est ainsi que les personnes physiques, ayant plus de 65 ans, n'ont pas possibilité de bénéficier des crédits de l'institution. Cette mesure s'applique, certainement, par la considération selon laquelle une personne, d'un tel âge, ne doit plus être en possession de toutes ses capacités physiques? Ce qui compromet les chances de succès de son projet. Cependant une telle considération peut s'avérer fautive quand on sait que les habitants de la campagne sont, généralement, robustes.

Les emprunteurs individuels doivent, enfin, intervenir à plein temps ou à temps partiel dans les secteurs et filières que couvre la C.N.C.A.S.

B- Quant aux Personnes morales.

Les personnes morales concernées sont, principalement, les coopératives rurales, leurs sections villageoises, et les groupements d'intérêt économique. Elles doivent disposer de tous les éléments justifiant leur existence et leur fonctionnement conformément aux dispositions de la loi 83-07 du 28 Janvier 1983, portant statut général des coopératives du Sénégal et de son décret d'application (décret 83-320 du 25 Mars 1983) et celles de la loi 85-40 du 29 Juillet 1985, portant quatrième partie du code des obligations civiles et commerciales .

Concernant les coopératives et leurs sections villageoises, il faudra présenter l'arrêté d'agrément de la coopérative à laquelle elles appartiennent, leur statut, la liste de leurs adhérents, désigner leur(s) mandataire (s), verser le capital social ou produire une attestation bancaire de dépôt du capital social si celui-ci est déposé dans une banque autre que la C.N.C.A.S.

Pour les groupements d'intérêt économique, les pièces suivantes doivent, entre autres, être produites: le statut du groupement, le procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive, la liste des membres, la déclaration aux fins d'immatriculation au registre du commerce et ^{du} crédit mobilier, et le ~~le~~ procès-verbal de la délibération du conseil d'administration ayant décidé l'ouverture du compte et désigné le ou les mandataire(s) habilité (s) à le faire fonctionner.

Pour les autres personnes morales, notamment les sociétés, les pièces attestant leur existence juridique sont requises ainsi que leur(s) mandataire(s) .

Après avoir précisé l'ensemble des conditions requises pour pouvoir prétendre au crédit de cette banque, il convient à présent, de présenter la situation des prêts de l'institution dans la Région de Ziguinchor.

.../...

SECTION II: La Situation des Crédits de la C.N.C.A.S. dans la Région

Au niveau de la région de Ziguinchor, la Caisse a accordé des crédits pendant les périodes 87/88 et 88/89. Il s'agit des crédits ordinaires et des crédits de campagne.

Paragraphe I : Pendant la période 87/88

- Etat des crédits ordinaires

NOMS	Date du Prêt	Activités	Montant	Echéance
Lansana DABO	06-7-87	Agriculture	1.353.955.	28-02-88
Mamadou. A.KANE	24-3-87	Agriculture	1.400.000	28-02-88
Gie d' Adéane	25-11-87	Pêche	7.331.250	30-11-88
<u>TOTAL</u>	87		10.085.205	

- Etat des Crédits de Campagne

DESIGNATION	MONTANT	REMBOURSEMENT	TAUX DE REMBOURSEMENT
Semences:	2.881.095	2.881.095	100 %
Engrais :	386.142	304.369	78,8 %
<u>TOTAL</u>	3.267.237	3.185.464	97 %

- TOTAL DES CREDITS ACCORDES

Crédits ordinaires : 10.085.205

Crédits Campagne : 3.267.237

Total : 13.352.442

ETAT DES CREDITS DE CAMPAGNE

Désignations	Quantités	Coût Global en CFA	Autofinance- ment client CFA	Crédit CNCA en CFA	% au mont- ant global créd-	Béné- ciaires
Semences arachides						Union IAJAC
-Huilerie	31,735 t	3.882.185	1.358.765	2.523.420	40%	Gie(3)
-Bouche	1,450 t	290.000	101.500	188.500	40%	Indiv(2)
	33,185 t	4.172.185		2.711.920		
Autres Semences	180 Kgs	412.080	117.230	294.850	4%	
Engrais	4,03 t	344.000	51.600	292.400	4%	
Herbicides	50 l	145.000	36.250	108.750	2%	
Opérations Cultu- rales	53,6 ha	4.001.720	590.800	3.410.920	50%	
TOTAL		9.074.985	2.256.145	6.818.840		

TOTAL DES CREDITS ACCORDES

Crédits Ordinaires : 15.216.226

Crédits Campagne : 6.818.840

22.035.066

Sources: Agence de Ziguinchor.

Au vu de ces tableaux, on se rend compte que la C.N.C.A.S. a consenti des prêts appréciables dans la Région de Ziguinchor.

Cependant, comme on le voit, ces prêts ne concernent que les crédits ordinaires et les crédits de campagne.

On remarque, également, que les crédits accordés à la pêche sont, de loin, plus importants. Ils représentent 72 % des crédits ordinaires et 55 % de l'ensemble des crédits accordés pendant la période 87/88. Ces taux ont augmenté pendant la période 88/89: 92 % des crédits ordinaires, et 64 % du total des crédits.

Les crédits octroyés au secteur agricole sont, donc, très faibles. Ils concernent, pour l'essentiel, les crédits de campagne. Pourtant, l'agriculture est l'activité la plus importante de la Région. Ce faible pourcentage s'explique par les habitudes culturelles dans cette Région: faible utilisation de l'engrais et conservation des semences.

Il importe, aussi, de noter qu'à l'exception de la pêche et de l'agriculture, les autres activités du monde rural n'ont pas bénéficié de crédit. Cela est dû à un certain manque d'organisation.

Les crédits accordés, dans cette Région, sont insuffisants par rapport aux besoins réels de financement des populations surtout dans le secteur agricole.

Il y a, certes, pendant la période 88/89 une augmentation des crédits accordés de 61 %, mais les prêts demeurent encore insignifiants. C'est pourquoi nous allons essayer de déterminer, dans le deuxième chapitre, les causes des difficultés dans l'attribution des crédits.

Chapitre II . Les difficultés de la C.N.C.A.S. dans la Région de Ziguinchor et
leurs solutions .

=====000000=====

La C.N.C.A.S. n'est pas , pour le moment , en mesure d'assurer pleinement son rôle dans la Région de Ziguinchor . Cela s'explique par de nombreux obstacles qu'elle y rencontre .

La première source de difficultés est le fait du défaut d'adhésion des populations auxquelles elle est , en priorité , destinée . Ceci est, surtout, dû au manque d'informations desdites populations . Elles n'ont pas, encore, très bien perçu la réalité de cette institution .

Ce défaut d'adhésion populaire s'explique , aussi, par des raisons socio-culturelles .

La seconde source de difficultés est constituée par les conditions rigoureuses d'accès au crédit de l'institution . Cette banque s'adresse, principalement, aux populations du monde rural qui disposent dans leur écrasante majorité , de moyens financiers limités . Il leur est , de ce fait , difficile de remplir toutes les conditions requises .

Nous verrons , dans une première section , les difficultés de l'institution dans la Région .

Nous essaierons, également, de proposer des solutions qui pourront , à notre avis, résoudre , tant bien que mal , de telles difficultés . Ce sera l'objet de la deuxième section du présent chapitre .

Section I . Les difficultés de l'institution dans la région

Depuis l'indépendance , les populations du monde rural étaient habituées à un mode d'approvisionnement en facteurs de production bien défini . Elles ne maîtrisent pas la nouvelle forme de crédit mise en place par la C.N.C.A.S. Ce qui n'est pas de nature à favoriser l'adhésion de ces populations à l'institution .

A cela s'ajoutent d'autres obstacles provenant des habitudes des populations locales .

Nous verrons ces difficultés dans le premier paragraphe .

D'autres difficultés , non moins importantes , empêchent, également, la banque de recevoir des demandes de financement. Ce sont les difficultés institutionnelles que nous verrons dans le deuxième paragraphe .

Paragraphe I . Les obstacles d'ordre sociologique .

Avant la mise en place de cette institution bancaire , il était nécessaire de procéder à des études sociologiques . Ces études allaient permettre de voir si l'environnement, dans lequel celle-ci devait évoluer , était favorable . Le cas contraire , il fallait déterminer les moyens à mettre en oeuvre pour amener les populations à adhérer au nouveau système de crédit.

Au vu de certaines difficultés que connaît l'institution , nous osons dire que de telles études n'ont pas été menées , sinon le sérieux n'y était pas . En effet , les populations, dans leur grande majorité , ignorent toujours la réalité de l'institution .

A. Le système bancaire : un modèle inconnu des populations.

Le nouveau système de crédit a été conçu pour propulser le développement économique et social du milieu rural . Malheureusement , celui-ci n'a pas rencontré l'adhésion populaire espérée . Les populations du monde rural n'étaient pas assez bien préparées pour le recevoir . Ce travail préparatoire s'imposait puisque ces populations , pour la plupart, méconnaissent la technique bancaire . C'est pourquoi leur participation à la réalisation des objectifs de la C.N.C.A.S. a fait défaut . Cela constitue un coup dur pour cette banque . En effet , cette institution bancaire évolue dans la région au ralenti car elle est étrangère aux réalités socio-culturelles des populations concernées .

Cette difficulté est, cependant, atténuée par le maintien de certaines structures (les coopératives rurales et leurs sections villageoises) et la création de groupements (les groupements d'intérêt économique) . De telles structures sont connues dans la Région puisqu'elles renvoient à la notion de solidarité . C'est dire qu'elles sont venues institutionnaliser les pratiques quotidiennes de ces populations .

Cela n'a pas, pour autant, mis un terme à ces difficultés en permettant une participation des populations par l'intermédiaire de ces ~~structures~~ . La banque en effet rencontre d'énormes difficultés avec les coopératives (infra page 21) .

La non participation des populations se repercute sur les ressources de l'institution.

Elle constitue un frein à la collecte de l'épargne rurale. Elle favorise, sinon renforce la thésaurisation en milieu rural. Cette thésaurisation en-trave l'ouverture du compte au niveau de la C.N.C.A.S. qui est une condition sine qua non à l'accès au crédit de l'institution.

A cette difficulté s'ajoutent d'autres obstacles sociologiques.

B- Les Autres Obstacles Sociologiques: Les Habitudes des Populations Locales.

Ziguinchor est une région à vocation, essentiellement, agricole. Les autres activités du monde rural sont, pour l'essentiel, reléguées au second plan. Le secteur de l'élevage, par exemple, se caractérise par l'insuffisance de moyens humains. Il en est de même pour la pêche. Bien que les côtes de la région soient très riches en ressources halieutiques, la pêche reste l'activité de quelques saisonniers venus du Nord. Cependant, il faut reconnaître que, depuis quelques temps, certaines personnes commencent à, davantage, s'intéresser à ce secteur. D'ailleurs des groupements d'intérêt économique ont été créés dans la région. Ils sont très dynamiques et ont pu bénéficier des crédits de la Caisse.

Les populations rurales de cette Région sont, donc, pour l'essentiel, constituées d'agriculteurs. L'agriculture est l'activité économique de la Région la plus importante.

Cependant, l'exploitation de ce secteur demeure marquée par certaines habitudes qui ne sont pas de nature à favoriser le recours au crédit.

Les paysans cultivent sur des surfaces très réduites. Ces terres micro-parcellisées ne nécessitent pas l'utilisation de matériel agricole. Les paysans ont, aussi, très rarement, recours au crédit de campagne. Cela est dû au fait qu'ils n'utilisent pas, généralement, l'engrais et gardent, le plus souvent, leurs semences.

L'importance de la productivité dans ce secteur s'explique, uniquement, par la bonne pluviométrie et la qualité des sols. C'est dire que les productions, dans ce domaine, peuvent s'accroître si de telles habitudes venaient à disparaître.

Face à ces difficultés d'ordre sociologique, les Responsables de l'Agence de Ziguinchor de la C.N.C.A.S. entreprennent, périodiquement, des tournées pour sensibiliser les populations.

Mais, au moment où les populations commencent à appréhender la réalité de cette institution bancaire, d'autres difficultés, non moins importantes, demeurent. Ce sont les difficultés institutionnelles puisqu'elles sont liées à la nature de l'institution.

Paragraphe II. Les difficultés institutionnelles.

A la création de la C.N.C.A.S., certaines dispositions ont été prises pour entourer cette banque de toutes les garanties susceptibles d'assurer son succès. Ces mesures, nécessaires pour assurer l'équilibre financier de la caisse, lui permettaient aussi, de pouvoir rentrer dans ses fonds à l'échéance des prêts. Cependant, elles constituent un obstacle à l'accès au crédit car elles nécessitent la mobilisation de sommes d'argent assez importantes. Ce qui est difficilement réalisable dans le monde rural.

Ces difficultés sont de deux ordres : les difficultés communes à toutes les institutions bancaires et les difficultés propres à la C.N.C.A.S..

A. Les difficultés communes à toutes les institutions bancaires.

La C.N.C.A.S. pratique un taux d'intérêt élevé et requiert des garanties très importantes.

Le taux d'intérêt appliqué par la Caisse est le taux d'escompte normal de la B.C.E.A.O. auquel on ajoute cinq points (15, %) pour les crédits ordinaires. Pour les crédits de campagne qui durent, généralement, neuf mois, le taux est de 14,25%.

Selon les Responsables de l'institution, ce taux n'est pas très important par rapport au taux que réclamait l'O.N.C.A.D. sur les semences prêtées.

Ce taux, à mon avis, reste élevé puisqu'il faut tenir compte de la nature de certaines activités telles que l'agriculture. Le paysan ne dispose, généralement, que d'un seul revenu annuel obtenu à la suite des récoltes. Ce revenu annuel doit lui permettre, non seulement de payer les sommes empruntées plus les intérêts qu'elles ont générés, mais aussi de nourrir toute sa famille pendant toute une année.

C'est dire que la banque, elle-même, crée les conditions de la diminution du taux de recouvrement de ses créances. En effet, ce taux d'intérêt augmente les charges financières de l'emprunteur. A cette difficulté, s'ajoute l'importance des garanties exigées, par la caisse, aux clients.

L'emprunteur, au moment du dépôt de la demande de financement doit présenter des garanties suffisantes. Cette exigence est nécessaire dans la mesure où le système antérieur de crédit a échoué à cause du faible taux de recouvrement des crédits. Mais exiger des populations du monde rural des garanties adéquates, c'est leur fermer la porte du financement. C'est ce que la banque a compris en prévoyant dans les garanties, la caution solidaire et l'assurance vie pour les G.I.E. et les sections villageoises. Cependant, le problème reste entier pour les emprunteurs individuels.

A côté de ces difficultés communes à toutes les institutions bancaires, il y a d'autres types de difficultés que l'on rencontre au niveau de la Caisse.

B- Les Difficultés Propres à la C.N.C.A.S.

Il y a, tout d'abord, l'apport personnel requis avant toute demande de crédit. Le client doit, lui même, financer une partie du prêt. Cet autofinancement a un avantage, car il diminue les charges financières de l'emprunteur et oeuvre pour une plus grande responsabilisation de celui-ci. Il permet, aussi, la collecte de l'épargne. Cependant, il pose un problème certain à l'emprunteur, notamment à celui qui veut obtenir le financement pour l'achat de semences de pomme de terre et d'arachide. Selon les Responsables de la banque, en ce qui concerne l'arachide, le taux de 35 % est appliqué pour obliger les paysans à garder leurs semences. Cela entre, d'ailleurs, dans la politique du Gouvernement du Sénégal. Il faut reconnaître que dans la Région un effort a été fait dans ce sens par les paysans. Ils gardent, le plus souvent, leurs semences de riz. Cela permettra à la banque, si les paysans gardent leurs semences, de se tourner vers les crédits à moyen terme concernant le matériel agricole. A ce niveau, les mêmes problèmes vont subsister, puisque la banque subordonne l'acquisition du matériel agricole à un autofinancement de 20 %. Il en est de même pour les autres secteurs d'activités.

La banque rencontre, également, un autre problème dans la Région relativement au capital social des sections villageoises. Le capital social des sections villageoises doit, obligatoirement, être versé au niveau de la C.N.C.A.S. Cependant, au moment de la création de cette institution, le capital social se trouvait à la B.N.D.S. Pour résoudre ce problème, les Responsables ont demandé aux sections de produire une attestation bancaire de dépôt du capital social. Mais la B.N.D.S. refuse de fournir, à ces sections villageoises, cette attestation, arguant qu'elles lui doivent des sommes d'argent très importantes, et que ce capital social est entré dans son patrimoine puisqu'il servait de garantie. Pour les paysans, il n'est pas question de côtoiser une nouvelle fois car leurs dettes, vis-à-vis de la Banque Nationale de Développement du Sénégal (B.N.D.S.) ont été épongées par le gouvernement du Sénégal.

C'est, donc, un problème très sérieux auquel il est nécessaire d'apporter une solution urgente puisqu'il concerne une partie importante des clients potentiels de la banque.

En effet, les populations rurales sont, pour l'essentiel, membres des sections villageoises.

Mais il convient, également, d'apporter des solutions à l'ensemble des difficultés rencontrées par la C.N.C.A.S. dans la Région. Mais quels sont les moyens à mettre en oeuvre pour lutter contre de telles difficultés ? C'est ce à quoi nous allons tenter de répondre dans la deuxième section.

SECTION II: Les solutions à apporter aux difficultés.

La C.N.C.A.S. connaît, dans la Région de Ziguinchor, des difficultés telles qu'il est opportun d'apporter des solutions appropriées, afin qu'elle puisse y atteindre ses objectifs.

Comme on le sait, la banque rencontre deux types de difficultés:

- les obstacles d'ordre sociologique
- et les difficultés institutionnelles

Il est, donc, nécessaire, cela va de soi, de chercher des solutions à ces deux niveaux. De ce fait la sensibilisation des populations concernées reste, avant tout, la solution à envisager. Cela amènera ces populations ^{à faire} siennes les activités de l'institution (paragraphe I).

Cependant, cela ne suffit pas pour qu'elles puissent faire face aux conditions rigoureuses de la banque. Il faudra, également, alléger les conditions d'octroi du crédit (paragraphe II).

Paragraphe I: La sensibilisation des populations.

Pour ^{amener} des populations à quelque niveau où elles se situent, à se départir de certaines mentalités ou habitudes, il est nécessaire, sinon indispensable de mener une campagne d'information d'envergure et soutenue. Au niveau de la Région de Ziguinchor, une telle campagne s'impose pour ~~in~~former les populations du monde rural sur la nouvelle forme de crédit mise en place par la C.N.C.A.S.

A- L'information des Populations sur la Nouvelle Forme de Crédit.

Cette information des populations sur le nouveau système de crédit doit se situer à trois niveaux.

D'abord, il faut les sensibiliser sur la nature de la C.N.C.A.S. Cette institution financière est différente des structures d'encadrement qui, jadis, assuraient la fourniture au monde rural, de moyens de production. Le système d'octroi de crédit est également différent. En effet, concernant le nouveau système de crédit, "des relations directes sont établies entre la C.N.C.A.S. et ses clients." De même, "le crédit est rigoureux dans ses règles d'octroi et les procédures ..." Pour ces deux raisons, il est nécessaire que les emprunteurs potentiels connaissent le circuit bancaire. Il faut qu'ils aient accès à la technique bancaire. Ils ne pourront y parvenir que par une très bonne information. Cette information devra, d'avantage, mettre l'accent sur les conditions d'éligibilité au crédit dans la mesure où la Caisse subordonne l'octroi du crédit à l'observation d'un certain nombre de conditions.

Ensuite, l'information devra porter sur la nécessité d'une collecte de l'épargne.

La C.N.C.A.S a été mise en place pour assurer le financement du monde rural en vue de propulser son développement économique et social. Pour la réussite de cette mission, il faut que le monde rural mette à sa disposition certains moyens, notamment l'épargne. Cette collecte de l'épargne permettra à la banque de mieux satisfaire les besoins de financement exprimés par les populations. En effet, l'épargne augmente les ressources de la Caisse et partant accroît ses capacités de financement.

Enfin, la sensibilisation devra reposer sur l'importance du crédit dans l'accroissement des rendements des différentes activités du monde rural.

La région de Ziguinchor reste marquée par l'insuffisance de moyens financiers. C'est pourquoi, l'ensemble des activités du monde rural connaît des obstacles qui empêchent leur plein épanouissement.

Il faut, donc, montrer, au milieu rural, la nécessité de se départir de certaines habitudes.

Par exemple, dans le secteur agricole, les paysans ne trouvent pas nécessaire de recourir au crédit à cause des habitudes culturelles qui excluent l'utilisation de certains facteurs de production dont le matériel agricole et les engrais. Mais, il faut dire que le Gouvernement du Sénégal est, en partie, responsable de cette situation.

En effet, avant la création de la C.N.C.A.S, la politique d'organisation d'équipement et de crédit agricole mettait, d'ailleurs, l'accent sur les cultures de rente. Ce qui favorisait le bassin arachidier au détriment de cette région du Sud qui pratiquait, pour l'essentiel, la riziculture. Cela a amené les paysans, de cette localité, à cultiver sur des surfaces réduites, d'une part, et à ne pas utiliser les consommations intermédiaires (engrais notamment) d'autre part.

Il faut, donc, faire savoir à ces populations qu'il est nécessaire d'utiliser ces facteurs de production pour accroître leur rendement. L'utilisation de ces facteurs de production s'impose d'autant plus que la pluie se fait, de plus en plus, rare. Il est, donc, nécessaire, à cette période, de bousculer ces habitudes qui freinent, dangereusement, le développement de cette région.

Pour arriver à cette fin, il faut ^{mettre} en oeuvre un certain nombre de moyens.

B - Les moyens de sensibilisation

Pour permettre au milieu rural de comprendre le nouveau système de crédit initié par la C.N.C.A.S, il faut, d'abord, s'appuyer sur les structures d'encadrement et plus précisément sur les sociétés de développement rural. Celles-ci sont en rapport direct avec les populations rurales. Elles connaissent très bien le monde rural et les pratiques qui y ont cours pour avoir exercé, pendant longtemps, dans le milieu. L'encadrement des populations leur a permis, en effet, d'acquérir un capital d'expériences non négligeables.

Elles constituent donc, un passage obligé pour atteindre ces populations. Malheureusement, la collaboration, qui devait exister entre la Caisse et les Sociétés de développement rural, a fait défaut dans la région de Ziguinchor. Il est, pour ce faire, nécessaire que la C.N.C.A.S rencontre les Sociétés de développement rural pour déterminer les conditions dans lesquelles, celles-ci pourront apporter leur concours relativement à la sensibilisation des populations. Il faut reconnaître qu'une rencontre avait eu lieu le 14 Novembre 1988 entre la Caisse et la SOTIVAT. Cependant, cette réunion avait, uniquement, pour objet l'organisation des séminaires départementaux qui étaient prévus de la région de Ziguinchor. Il est, donc, impératif de convier, l'ensemble des Sociétés d'encadrement, évoluant dans la région, à une rencontre avec la C.N.C.A.S pour la détermination des voies et moyens leur permettant de sensibiliser l'ensemble des groupements qu'elles encadrent. On devra, également, convier, à cette rencontre, les Services traditionnels qui ont la mission d'encadrer certains Groupements et structures, notamment la Coopération et le Développement social.

La C.N.C.A.S doit, également, s'appuyer sur les centres d'expansion rurale (C.E.R).

C'est une équipe pluridisciplinaire qui a une vocation élargie à toutes les activités du monde rural. Le C.E.R regroupe, en effet, des agents spécialisés dans les domaines agricole, de la pêche, de l'élevage, etc...

C'est, donc, une structure indiquée pour la sensibilisation des populations d'autant plus que le C.E.R se trouve au niveau de l'Arrondissement et travaille, exclusivement, avec les populations rurales. Il faut, ensuite, que la banque, dans le cadre de cette sensibilisation, mène des actions concrètes pour amener les populations à ^{de} "voir leurs propres yeux" les avantages que leur procure le recours au crédit. Dans cette région, où la majorité du monde rural est composée de paysans ^{recours aux champs de démonstration reste la voie la mieux indiquée}. Par le biais de ces champs de démonstration, les paysans découvriront l'impact de l'utilisation des facteurs de production sur le rendement des cultures. Ces champs de démonstration devront être accompagnés d'une formation adéquate des agriculteurs. Dans ce domaine, l'Etat devra prêter main forte à la banque en renforçant la formation en milieu rural, notamment au niveau de l'alphabétisation fonctionnelle.

La Radiodiffusion est, aussi un moyen de sensibilisation très important à travers la Radio Educative Rurale. C'est une émission très bien suivie dans le monde rural. Elle pourra, davantage, informer les populations rurales sur les objectifs et sur la mission de cette banque de Développement. Cela aura un effet certain sur lesdites populations.

La C.N.C.A.S devra, enfin, recruter des Spécialistes du monde rural, notamment des sociologues. Ceux-ci pourront déterminer d'autres moyens de sensibilisation qui auront une portée certaine sur les populations rurales.

Il faut dire, cependant, que la sensibilisation n'est pas suffisante pour amener les populations à recourir au financement. Celles-ci, par manque de moyens, ne peuvent pas accéder au crédit de la C.N.C.A.S. Il faut, donc, parallèlement à la sensibilisation, alléger les conditions d'octroi du crédit.

Paragraphe II : L'allégement des conditions d'octroi du crédit

Les conditions d'éligibilité au crédit ont été imaginés pour assurer le succès de la banque. Ces conditions sont de nature à permettre à la C.N.C.A.S d'avoir un taux de recouvrement avoisinant les 100%. Mais les objectifs qui ont été visés, en mettant en place ces conditions rigoureuses, sont loin d'être atteints. En effet, protéger la banque c'est bien créer les moyens de la participation des populations concernées, c'est encore mieux. Pour ce faire, il faut leur donner la possibilité de s'intéresser davantage à l'institution, sans laquelle possibilité, celle-ci va disparaître ipso facto.

C'est pourquoi, il est indispensable de diminuer aussi bien les ressources nécessaires à l'octroi des crédits que les charges générées par l'octroi desdits crédits.

A - L'allégement des ressources nécessaires à l'octroi des crédits

Avant toute attribution de crédit, un autofinancement, de la part de l'emprunteur, est exigé. Ce qui signifie que l'emprunteur doit, au préalable, disposer de ressources financières assez importantes. Pour certains, l'exigence de l'autofinancement représente un moyen efficace de changement des mentalités à l'égard du crédit agricole et de l'épargne. Mais il faut dire que le problème ne se situe pas à ce niveau. Il se situe plutôt à celui de la possibilité de réunir les sommes nécessaires. A l'heure actuelle, les difficultés économiques n'épargnent personne. Cela est d'autant plus ressenti dans le monde rural qui a été, pendant très longtemps, affecté par la sécheresse. Celle-ci a, considérablement, diminué le rendement des activités agricoles, à cela s'ajoute l'action des ennemis des cultures qui ravagent, chaque année, des quantités importantes avant les récoltes. Les prix pratiqués aux producteurs demeurent encore très faibles par rapport aux coûts, de plus en plus, élevés de la vie.

C'est pour toutes ces raisons que le Gouvernement du Sénégal déploie des efforts appréciables pour venir en aide aux habitants du monde rural, et plus particulièrement aux paysans. En effet, à cette période, il leur est difficile de satisfaire.

Pendant toute une année, leurs besoins vitaux. Dire à ces personnes d'apporter un autofinancement quelconque, c'est leur demander l'impossible, sinon le difficilement réalisable compte tenu de leurs moyens.

Il est, pour ce faire, nécessaire, à défaut de pouvoir supprimer l'apport personnel, de le réviser, sensiblement, à la baisse. Sinon, le recours au crédit de la banque restera l'affaire de quelques gros producteurs. Ce qui va à long terme, pousser les paysans, n'ayant pas les moyens de faire face à certaines calamités, à rejoindre les villes avec tous les inconvénients que cela comporte.

Cependant, il ne suffit pas, seulement, de diminuer l'autofinancement requis, encore faudrait-il, aussi, alléger les charges nées de l'octroi des crédits.

B L'allégement des Charges financières générées par les prêts

Un taux d'intérêt important est pratiqué sur les crédits accordés par la C.N.C.A.S. Ce taux d'intérêt accroît, considérablement, les charges financières de l'emprunteur. Par exemple: un client qui emprunte 1.000.000 F devra payer au bout d'une année 1.150.000 F, c'est-à-dire 150.000 F de plus à cause du taux de 15%. Cette charge supplémentaire générée par ce taux d'intérêt peut abaisser le taux de recouvrement des créances. En effet, le taux d'intérêt diminue les capacités de remboursement de l'emprunteur. Cependant, nous ne perdons pas de vue l'effet que le crédit octroyé va produire sur l'activité de l'emprunteur. Mais, la question qui se pose est celle de savoir si le surplus entraîne par le prêt sera proportionnel aux charges générées par le taux d'intérêt dans le court terme. Au regard de la productivité de certaines activités, actuellement, la réponse est négative. Il est, donc, indispensable de diminuer le taux d'intérêt. Au niveau de la Caisse, on soutient que ce taux constitue un seuil pour l'équilibre financier de l'institution. Nous estimons qu'il faut, d'abord, songer au recouvrement des créances avant de penser à l'équilibre financier dans la mesure où un faible taux de recouvrement aura des retombées beaucoup plus graves sur la situation financière de la C.N.C.A.S. On nous dira, certes, qu'il y'a les garanties exigées, dont la caution solidaire qui permet de suppléer la défaillance du débiteur principal. Par ce procédé, la Caisse va rentabiliser. Mais, ce type de recouvrement se fera, au détriment des groupements. Ces derniers risqueront de déposer leur bilan si de telles situations se répètent. Et pourtant, il y'a de fortes chances que celles-ci soient courantes. La C.N.C.A.S. n'a aucun intérêt à ce que les groupements disparaissent. En effet, ils sont pratiquement, les seuls interlocuteurs valables de la banque quand on sait que les emprunteurs pris individuellement ne pourront pas, pour l'essentiel, faire face aux conditions d'éligibilité au crédit.

Il ressort de ce qui précède, qu'il est nécessaire d'alléger les conditions d'octroi du crédit. Cela permettra non seulement à la banque de recevoir davantage de demandes de financement, mais aussi et surtout, assurera un taux de recouvrement raisonnable. Il va ~~se~~^{sans} dire, que les préoccupations des responsables de la Caisse étaient d'assurer le succès du nouveau système de crédit. A notre avis, l'allégement des conditions d'octroi du crédit ne risque pas de porter un préjudice à la pérennité du système pour trois raisons. D'abord, avant toute attribution du crédit, le dossier de demande de financement est bien étudié par un instructeur. Par ce biais, on vérifie la viabilité du projet, ainsi que sa rentabilité financière.

Ensuite, les sommes prêtées sont directement remises aux fournisseurs à la suite de la présentation de certaines pièces justificatives, dont les factures et le procès-verbal de réception. Ce qui limite, sensiblement, les risques de détournement d'objet de crédit.

Enfin les clients, conformément à l'article 36 du règlement Intérieur, ne peut bénéficier de crédit, que lorsqu'il est en règle vis-à-vis de la Caisse.

Au regard de ces trois raisons, la Caisse s'est suffisamment entourée de garanties, pour une exécution correcte du contrat la liant à l'emprunteur. C'est pourquoi l'allégement des conditions d'octroi du crédit, loin de préjudicier à l'efficacité du système, favorise son expansion. En effet, le nouveau système sera de ce fait, à la portée des populations rurales.

Il y a lieu, à présent, de s'interroger sur les perspectives de l'intervention de la C.N.C.A.S. dans la Région de Ziguinchor.

CHAPITRE III . LES PERSPECTIVES DE L'INTERVENTION DE LA C.N.C.A.S. DANS LA
REGION DE ZIGNINCHOR .

Les perspectives de l'intervention de la Caisse dans la région sont , à notre avis , sombres eu égard aux différents obstacles qu'elle y rencontre . Il faut , pour sortir l'institution de cette situation , déployer de grands moyens qui pourraient amener les populations à adhérer au système de crédit qu'elle a mis en place . La C.N.C.A.S. dispose de ressources suffisantes pour pouvoir arriver à cette fin . Seule la volonté des dirigeants de cette banque suffit pour régler ces problèmes . Ce ne sont pas les solutions qui manquent . Les dirigeants doivent accepter le sacrifice . Si celui-ci est de nature à assurer le succès de la C.N.C.A.S. à long terme , autant le commencer dès maintenant . Sinon elle va disparaître à défaut de la collaboration des populations .

En effet , toute action de quelque nature qu'elle soit est vouée à l'échec si la coopération des populations , auxquelles elle est destinée , est défaillante . Donc , la pérennité de l'institution dans la région est subordonnée à la participation des populations locales .

Cette adhésion des populations est une condition nécessaire à cette pérennité . Cependant , elle n'est pas suffisante . Il faut , également , que la banque octroie des crédits d'équipement et d'investissement pour propulser les activités dans les différents secteurs .

Ce sera l'objet de notre première section .

Si ces deux conditions sont remplies , c'est à dire l'adhésion populaire et l'octroi des crédits d'équipement et d'investissement , l'économie de la région connaîtra un souffle nouveau . Cela permettra , en effet , l'exploitation de ses potentialités qui sont énormes . Elle se traduira par une augmentation des rendements dans les différents secteurs d'activité et , par voie de conséquence , un développement du monde rural . Cette situation aura , aussi , des répercussions sur le plan national .

C'est ce que nous verrons dans la deuxième section .

S E C T I O N III: La Pérennité de L'Institution dans la Région de Ziguinchor?

La forme interrogative de l'intitulé de cette section montre la nécessité de réunir un certain nombre de conditions pour que la banque réussisse dans cette région du Sud. Il faut, d'abord, une contribution, sans faille, des populations concernées. Cela lui permettra de fonctionner normalement. Il faut, aussi, que la banque accorde certains types de crédits.

Paragraphe I La nécessité d'une adhésion des populations

Cette participation des populations entraînera, non seulement, la collecte de l'épargne disponible mais aussi l'augmentation des capacités de financement de la banque.

A La collecte de l'épargne disponible

Les banques sont des intermédiaires entre les capacités de financement et les besoins de financement. Pour bien fonctionner elles ont donc besoin de recevoir en dépôt les avoirs des populations intéressées. Le dépôt bancaire constitue, pour ainsi dire, un préalable à l'octroi de crédits.

La C.N.C.A.S., structure bancaire, n'échappe pas à cette règle. Il faut, par conséquent, qu'elle bénéficie de l'épargne du milieu rural. L'épargne inspire confiance puisqu'elle constitue une preuve de solvabilité.

L'apport personnel institué comme préalable à toute attribution de crédit, permet à la C.N.C.A.S de collecter une partie de l'épargne des emprunteurs. La collecte de l'épargne, par ce procédé, ne favorise pas, cependant, une bonne gestion de ces ressources mises à la disposition de la banque. En effet, la politique actuelle de la banque montre que cet autofinancement est exclusivement utilisé pour le compte du client dès son dépôt. Alors que l'épargne, gérée par la banque, doit lui permettre de faire un choix entre les différentes demandes de crédit concurrentes. Il faut donc que la Caisse traduise en actes concrets les solutions qui ont été proposées dans le Chapitre précédent. Celles-ci lui permettront de sensibiliser les populations sur la nécessité de déposer leurs avoirs disponibles auprès de la banque. Elle doit lutter contre la thésaurisation en milieu rural qui affecte, gravement, l'institution dans la mesure où le monde rural est, en priorité son interlocuteur. L'économie du pays peut, ^{alors} ~~avoir~~, souffrir de cette thésaurisation car cette dernière diminue la masse monétaire en circulation.

Il faut reconnaître que la situation économique difficile ne permet pas de dégager une épargne importante en milieu rural. Mais l'épargne disponible, si faible soit-elle, accroît les ressources de la banque verte. Elle pourra, en effet, faciliter l'octroi des prêts.

La collecte de l'épargne contribue à renforcer les ressources de la C.N.C.A.S. et, par voie de conséquence, augmente ses capacités d'octroi de crédit.

B- L'accroissement des capacités de financement de la banque

La collecte de l'épargne participe à l'augmentation des possibilités de la Caisse dans la mesure où elle accroît ses ressources. Cette augmentation des ressources va se traduire par un accroissement de la liquidité bancaire disponible pour le crédit. C'est à dire donc que les populations rurales, au même titre que la C.N.C.A.S ont intérêt à déposer leurs avoirs disponibles auprès de cette banque. C'est pourquoi, la Caisse a le devoir d'inciter ces populations à contribuer au renforcement de ses ressources quand on sait qu'elles ne comprennent pas la technique bancaire. Il faut, en effet, qu'elles perçoivent l'importance de l'épargne dans le système bancaire. Il appartient à la C.N.C.A.S de jouer ce rôle.

Le dépôt de l'épargne disponible va favoriser la création monétaire par cette institution financière. Ce qui va, par voie de conséquence, développer ses capacités de financement. Ainsi, elle pourra faire face à l'essentiel des besoins du monde rural en crédit de campagne et en crédit d'équipement. Cependant, il ne suffit pas de pouvoir satisfaire ces besoins si les principaux intéressés ne sont en mesure de profiter de cette chance. Ce qui signifie que la banque doit, indûment, alléger ses conditions d'octroi du crédit. Cet allègement est doublement profitable à la C.N.C.A.S. Il lui permet, d'une part, de faire fructifier ses ressources par le biais des crédits qu'elle aura à octroyer aux clients. D'autre part, l'octroi de crédits donne lieu à une création monétaire. Cette possibilité de création de la monnaie scripturale accroît également ses capacités de financement.

Au regard de ce qui précède, l'adhésion populaire est plus que nécessaire pour permettre à la C.N.C.A.S de remplir sa mission. Mais il faut, aussi, qu'elle accorde certains crédits qui font défaut au Développement du monde rural. Il s'agit des crédits d'Equipement.

Paragraphe II L'octroi de crédits d'Equipement.

Les crédits à court terme sont, certes, importants, mais il faut que la banque s'attache à accorder des crédits à moyen terme. La Région de Ziguinchor est, en effet, faiblement équipée. Certaines activités, y connaissent d'importantes difficultés faute de moyens.

A - Au Profit du Secteur Agricole.

Le Secteur agricole est faiblement équipé dans la Région de Ziguinchor. Ce faible équipement en matériel agricole, comme je l'ai précisé plus haut est le résultat d'une politique de l'Etat qui mettait davantage l'accent pour l'équipement agricole sur les cultures de rente. C'est pourquoi, cette Région est en retard par rapport aux Régions du Nord concernant le matériel agricole. Il est, donc, nécessaire que la banque aide à la solution de ce problème en octroyant

des crédits d'équipement en matériel agricole. Certes, aucun crédit de matériel agricole n'est encore accordé dans cette région, mais la banque fait des efforts dans ce sens en appliquant des taux élevés, en apport personnel, pour certaines semences. Par ce biais, on veut obliger les paysans à garder leurs semences. Ainsi elle pourra se tourner vers les crédits d'équipement agricole, et d'investissement.

La dotation en matériel agricole du paysan permettra la culture sur des surfaces beaucoup plus vastes. En tout cas, les terres cultivables disponibles, dans la région, sont très importantes. Une étude a, en effet, montré que seulement 15 % environ du potentiel des terres cultivables (84.000 hectares) sont effectivement cultivés en moyenne par an (1) dans cette région.

Il est bon de noter, cependant, que l'utilisation du matériel agricole et l'accroissement des surfaces cultivables restent subordonnés à la mise en oeuvre des solutions proposées dans le deuxième chapitre. Les barrières sociologiques que constituent les habitudes culturelles doivent être levées. Malgré l'importance des productions agricoles; il reste nécessaire d'équiper ce secteur en matériel agricole. La modernisation du secteur agricole va, sensiblement, accroître les revenus des paysans. De ce fait, ils pourront faire face au remboursement des crédits qui leur ont été accordés.

A côté de l'agriculture, il faut, aussi, que la C.N.C.A.S. s'emploie à équiper les ^{autres} secteurs d'activités du monde rural.

B- Au Profit des Autres Secteurs d'Activités.

A l'instar du secteur agricole, les autres activités du monde rural se caractérisent par des moyens en core très limités.

Au niveau de la pêche l'armement est très faible. C'est ainsi qu'en 1986 sur 2175 pirogues recensées près de 20 % seulement sont motorisées (2). Cependant, des efforts ont été faits dans ce domaine, car entre 1987 et 1988, la caisse y a accordé d'importants crédits pour l'achat de moteurs. Mais, il faut reconnaître que les besoins sont encore insatisfaits.

Le secteur, connaît également d'autres facteurs limitant dont le manque d'infrastructure de conservation et de transformation.

L'augmentation du financement de la C.N.C.A.S. apportera un souffle nouveau à ce secteur.

- 1 Monographie de la Région de Ziguinchor

- 2 Ibid.

Dans le secteur de l'élevage , certains projets ruraux ont mis en place des unités avicoles qui prennent de plus en plus de l'importance . Mais ces projets connaissent des difficultés de ravitaillement en aliments qui ne sont disponibles qu'à Dakar .

Des difficultés existent aussi dans le domaine sylvicole notamment pour l'écoulement des produits de la cueillette .

C'est pourquoi l'octroi de crédits de véhicule va , sensiblement améliorer le rendement dans ces domaines . Mais on y note un certain manque d'organisation qui n'est pas de nature à faciliter l'accès aux crédits .

Comme on le voit , la région de Ziguinchor connaît encore des facteurs limitants .

L'équipement de son monde rural est plus que nécessaire pour propulser son développement économique et social . L'octroi de crédits d'équipement au monde rural est , en effet , une condition essentielle à l'intensification des différentes activités qui s'y exercent . Cette intensification permettra d'exploiter les potentialités de la région .

Section II . L'exploitation des potentialités de la région

La région de Ziguinchor est potentiellement très riche . Cependant ses potentialités sont sous-exploitées faute de moyens financiers . C'est pourquoi , l'accès aux crédits d'équipement de la C.N.C.A.S. demeure la solution unique à l'heure du désengagement de l'Etat pour assurer son essor . Ces crédits vont , de ce fait , permettre une augmentation des productions locales .

Paragraphe I . Augmentation des productions locales .

L'agriculture étant l'activité la plus importante de la région , il convient de l'étudier séparément .

A)- Au niveau de l'agriculture .

On note , dans le secteur agricole , une diversification des cultures due à une grande variété des sols : Sols hydromorphes , ferrugineux , tropicaux et ferrallitiques . Ces différents sols se prêtent à toute sorte de culture allant de la riziculture jusqu'à la culture sèche en passant par le maraîchage : la riziculture est pratiquée dans les vallées et pentes , l'arachide , le mil sur les plateaux et les tubercules dans les bas-fonds . C'est pourquoi , malgré les techniques agricoles très peu productives utilisées dans la région , celle-ci a enregistré , au cours de cette décennie , une production moyenne de 17.781 tonnes (riz paddy , mil , arachide et manioc) .

Au vu de l'importance de la production agricole de la région , il est aisé d'affirmer que la modernisation de ce secteur sera de nature à accroître sensiblement son rendement . L'équipement agricole va , en effet , permettre de lutter contre les techniques

culturelles encore rudimentaires qui freinent l'essor du secteur agricole . Il va ainsi entraîner un accroissement de la production agricole du fait de l'augmentation des surfaces cultivables . Cette augmentation est d'autant plus nécessaire que ce secteur connaît actuellement des difficultés dues aux effets néfastes de la sécheresse . Celle-ci diminue considérablement la production agricole à cause de l'acidification et de la salinisation de plus en plus poussées des terres . Avec les barrages réalisés pour éviter la remontée de la langue salée sur les rizières , l'intensification de l'agriculture , par le biais du matériel agricole , va propulser le développement de ce secteur .

Les crédits d'équipement permettent , également , l'augmentation des productions des autres secteurs d'activités .

B- Au niveau des autres secteurs d'activités

L'armement moderne n'est pas encore introduit dans le secteur de la pêche . Mais , malgré son caractère artisanal , la pêche enrégistre d'excellents résultats dans la région . En 1986 , les mises à terres étaient estimées à 9.779 tonnes pour les poissons et 1.536 tonnes pour les crevettes . Cependant , ces résultats restent faibles eu égard à la richesse des côtes en ressources halieutiques .

La modernisation de ce secteur va , sensiblement , augmenter ses productions quand on sait que la frange maritime n'est pas suffisamment exploitée .

La mise en place d'infrastructures de stockage et de conservation des poissons va aussi , renforcer leur qualité .

En ce qui concerne les autres secteurs , l'octroi des crédits d'équipements permettra d'augmenter leurs différentes productions .

Dans le secteur sylvicole , la plupart des produits de la cueillette pourrissent faute de pouvoir les écouler . Pour éviter cela , les sylviculteurs sont obligés de déverser ces produits dans le marché local ou de les vendre aux revendeurs à des prix vils . C'est pourquoi , des crédits de véhicule pourront augmenter leurs revenus car ils leur permettront d'écouler les produits vers les autres régions du pays et l'extérieur . Au niveau de l'élevage , les mêmes problèmes d'équipement demeurent . Concernant le petit élevage , les ruptures de stocks en aliments occasionnent des pertes graves .

Des crédits d'investissement sont nécessaires pour accroître considérablement les productions .

Comme nous venons de le voir , l'octroi de crédits d'équipement est nécessaire pour promouvoir le développement économique et social du monde rural . Ces crédits permettront donc à la caisse d'atteindre ses objectifs car ils auront un impact certain sur l'économie Nationale .

Paragraphe II . Impact de l'augmentation des productions locales .

Le financement du monde rural par la C.N.C.A.S. va se traduire par une croissance dans cette région . Cette croissance aura des répercussions positives tant au niveau régional qu'au niveau national .

A- Au niveau régional :

L'économie de la région de Ziguinchor est , pour la plupart , soutenue , à côté du tourisme , par l'agriculture , la pêche , et, dans une moindre mesure , l'élevage . Ces trois derniers secteurs peuvent propulser le développement économique et social régional . Cependant , ils connaissent des blocages dus , pour l'essentiel , au manque de moyens , surtout financiers . La résolution de cette contrainte va accroître le niveau de développement des campagnes . En effet , l'augmentation des productions locales entraînera un accroissement des revenus dans le milieu rural . Les populations rurales pourront , de plus en plus , faire face à leurs besoins vitaux grâce à l'augmentation de leur pouvoir d'achat . Elles pourront, aussi , honorer leurs engagements vis-à-vis de la caisse , puis dégager une certaine épargne .

L'augmentation du revenu des populations rurales sera , également , de nature à impulser le développement d'autres activités , notamment le petit commerce rural . Celui-ci va générer beaucoup plus de profits du fait de l'accroissement du revenu des ménages .

L'augmentation des ressources favorisera , de la même manière , les réalisations communautaires par le biais des communautés rurales . Celles-ci vont en effet , profiter d'un taux de recouvrement beaucoup plus important de la taxe rurale . Elles pourront , ainsi , multiplier les investissements au niveau local pour le grand bien du monde rural .

L'augmentation des productions locales aura , parallèlement , des répercussions sur le plan national .

B- Au niveau national :

Sur le plan national , l'augmentation des productions locales aura des retombées certaines . En effet , elle va permettre à la région de Ziguinchor de participer positivement à l'autosuffisance alimentaire . Celle-ci est un des principaux objectifs du gouvernement sénégalais . Le Président Abdou DIOP l'a évoqué , devant le conseil économique et social , le 21 Mars 1984 lorsqu'il disait que " les objectifs essentiels de notre projet de société consistent à procurer la nourriture pour tous "

Pour atteindre cette autosuffisance alimentaire , un certain nombre de politiques ont été initiées par le gouvernement : la nouvelle politique agricole est

le plan céréalier qui ont pour objectif prioritaire l'autosuffisance alimentaire . D'après les estimations qui ont été faites , l'exécution du plan céréalier, élaboré en 1986 , devrait permettre d'atteindre en l'an 2000 une autosuffisance alimentaire à 80% .

La participation de la région de Ziguinchor à l'autosuffisance alimentaire sera très importante puisque la filière céréalière y occupe la première place dans le secteur agricole .

L'augmentation des productions locales , se traduisant par un accroissement du niveau de développement des campagnes , va , aussi , freiner l'exode rural . Ce phénomène , qui pose d'énormes difficultés à notre Pays , est dû , en effet, à la précarité de la situation économique dans nos campagnes . La région accuse un solde migratoire négatif . Avec le développement du monde rural , les populations ne sentiront plus la nécessité de s'aventurer à aller vers les villes .

CONCLUSIONS :

La caisse Nationale de crédits Agricole du Sénégal est la nouvelle banque du producteur rural . Elle a été initiée dans le cadre de la Nouvelle politique agricole permettant au monde rural d'accéder directement au crédit bancaire . Toutes les activités du monde rural ainsi que leurs différentes filières entrent dans le domaine de pertinence de la caisse . Cette banque étant créée à la suite de la dégradation du système antérieur de crédit , un certain nombre de mesures ont été prises , au moment de sa conception , pour assurer son succès . C'est ainsi que tirant les leçons de l'expérience du passé , le nouveau système de crédit se caractérise par la rigueur aussi bien dans ses règles d'octroi de crédits que dans ses procédures .

Cependant il faut noter que , en mettant en place un système de crédit rigoureux , les initiateurs du projet ont perdu de vue une dimension qui nous semble fondamentale : la situation économique de notre monde rural . Si celle-ci était prise en compte , le nouveau système de crédit serait beaucoup plus accessible aux populations rurales . La situation des crédits dans la région de Ziguinchor en est une parfaite illustration . En effet , les crédits qui y ont été octroyés sont plus qu'insignifiants au regard des besoins réels de financement . Cette faiblesse est , en grande partie due à l'impossibilité , pour le monde rural , dans son écrasante majorité , de faire face aux conditions de prêts ^{de la banque} . Si ^{de l'Etat, dès lors, indispensable de rendre moins pesante l'octroi du crédit.} cela risque de compromettre gravement ses chances de succès au niveau du milieu rural . Ainsi elle va s'éloigner de sa mission première qui est de promouvoir le développement économique et social du monde rural car elle sera amenée à accorder des prêts à d'autres personnes qui présentent plus de garanties . Le champ d'intervention statutaire de la caisse porte au-delà du seul milieu rural et inclut les activités exercées par le secteur bancaire traditionnel .

Pour éviter qu'une ^{elle} situation se présente , il est donc nécessaire d'alléger les conditions d'octroi du crédit . D'ailleurs , les dites conditions sont devenues beaucoup plus rigoureuses avec l'augmentation , récemment , du taux d'escompte normal appliqué par la B.C.E.A.O. Ainsi , le taux d'intérêt pratiqué par la C.N.C.A.S. est passé de 13,5 % à 15 % . Cette augmentation du taux d'intérêt accroît d'avantage les charges financières de l'emprunteur .

Si la C.N.C.A.S. n'est pas en mesure d'alléger ses conditions de prêt , autant repenser un autre système de crédit qui sera plus en adéquation avec les possibilités du monde rural . Sinon les besoins de financement du monde rural ne seront pas satisfaits .

Il est, donc, nécessaire de penser à mettre en place une autre structure de financement dès maintenant , qui pourra remplacer la C.N.C.A.S. en cas d'échec de cette dernière . L'échec de la C.N.C.A.S. va , en effet , entraîner un vide très important dans le monde rural . Celui-ci sera dépourvu de toute source de financement . Alors que nul n'ignore à l'heure actuelle , l'importance du financement dans le monde rural pour améliorer ses activités . En effet , le financement des activités rurales est plus que nécessaire , actuellement où la pluie se fait de plus en plus rare , pour promouvoir son développement .

C'est pourquoi , au moment de Nouvelle Politique Agricole et du désengagement de l'Etat qui est un processus irréversible , le gouvernement du Sénégal doit mener des études aboutissant , normalement , sur la création d'une structure de financement . Cette structure devra accorder des prêts à des conditions plus douces . Certes , il est impensable , à cause du désengagement de l'Etat , de créer une société nationale de financement au profit du monde rural, mais la Nouvelle Politique Agricole ne peut être efficace que si elle est accompagnée d'une institution de financement . Pour cela , ne serait-il pas préférable de renforcer les prérogatives des coopératives pour leur permettre d'effectuer des ponctions sur les produits de la commercialisation de leurs membres . Ainsi , au fur et à mesure que se développeront leurs ressources , elles pourront accorder des prêts à leurs membres à des conditions raisonnables . Mais , pour que ce système puisse être viable , il faut que les coopératives aient une mainmise sur la commercialisation pour pouvoir récupérer les prêts octroyés . Les voies et moyens de mise en oeuvre de ce système de financement doivent faire l'objet d'études sérieuses .

Il faut dire que cette proposition n'a de sens que si la C.N.C.A.S. n'arrive pas à jouer pleinement son rôle .

B I B L I O G R A P H I E .

- Statuts de la C.N.C.A.S.
- Règlement intérieur de la C.N.C.A.S.
- Rapport présenté à la réunion de concertation avec les Responsables de l'encadrement rural dans la région de Ziguinchor tenue le 12 - 11 - 1988 .
- Rapport C.N.C.A.S. sur la campagne agricole 1988 - 1989 .
- Note d'information sur les conditions d'accès au crédit et à l'épargne de la C.N.C.A.S.
- Compte rendu de la réunion tenue le 16 - 11 - 1988 avec les responsables de la coopération .
- Compte rendu de la réunion tenue le 17 - 11 - 1988 avec les responsables régionaux du développement social .
- Compte rendu des réunions avec la SOMIVAC , L'AR/CER , l'inspection régionale des pêches , l'inspection régionale de l'élevage .
- Déclaration de Politique Générale du Gouvernement du Sénégal sur la C.N.C.A.S
- Orientation de la Nouvelle Politique Agricole (extrait du rapport du Ministre du Développement Rural au conseil interministériel du 26 Mars 1984 , pages 1 à 10)
- Réstructuration du système coopératif .
- Place du mouvement coopératif dans la Nouvelle Politique Agricole .
- Document de la Nouvelle Politique Agricole .
- Plan d'action pour l'élevage (pages 23 , 29 , 34) .
- Monographie de la région de Ziguinchor .
- Document préparatoire du VIII^e plan (pages 35 à 41 et 50 à 65) .
- Loi 85-40 du 29 Juillet 1985 portant 4^e partie du code des obligations civiles et commerciales .
- Loi 83-07 du 28 Janvier 1983 portant statut général des coopératives du Sénégal .
- Décret n° 83-320 du 25 Mars 1983 fixant les conditions d'application de la loi n° 83-07 précitée .

Cette bibliographie a été complétée par des entretiens avec les responsables régionaux de l'encadrement rural , le Président de l'Union Régionale des Coopératives Agricoles de Ziguinchor (U.R.C.A.Z.) et des paysans pris au hasard .

